



MARIAGE / PACS :

QUELS DOCUMENTS FOURNIR AU NOTAIRE ?

Liste des pièces à fournir

- Extrait de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois pour chacun des futurs
 - époux ;
 - Copie recto-verso de la pièce d'identité pour chacun des futurs époux ;
 - Justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone ...) ;
 - Questionnaire d'état-civil dûment complété (l'adresse et la profession de chacun doit être identique aux informations du dossier déposé en mairie) ;
 - Si l'un des futurs époux est divorcé : la copie du jugement de divorce ;
 - La date et le lieu de mariage.
-
- Si l'un des futurs époux est de nationalité étrangère (fournir l'original des documents
 - suivants) :
 - Copie intégrale de l'acte de naissance en langue d'origine et sa traduction en français par un traducteur assermenté ;
 - Certificat de coutume et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat) ;
 - Un certificat de célibat et sa traduction le cas échéant (à demander au Consulat)